

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le onze avril deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 4 avril 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, FOURNIER Michel, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme BARGHOUT Christine à M. DAUZAT Christian  
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel  
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine  
M. ARNAUD David à M. HEBRARD Jean-Pierre  
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia

**Absents** : M. QUANTIN Hugues, M. JENTHON Thierry

**Secrétaire de séance** : M. DAUZAT Christian

**Secrétaire administrative** : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention FIPD
- SIEG : enfouissement des réseaux Télécom « poste Sauvagoux »

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Taux d'imposition 2019
- Budgets 2019 : Commune, Assainissement et Biens de Section
- SIEG : travaux d'éclairage public dans les écarts
- SIEG : pose de candélabre rue de la Malherbe
- RLV : adhésion aux services communs « éducation sportive »
- RLV : adhésion aux services communs « éducation musicale »
- Renouvellement du bail commercial de la boucherie
- Questions diverses

En préambule, M. le Maire, précise que le budget unique se caractérise :

- en fonctionnement par une stabilité par rapport à 2018 avec un montant approchant 1 800 000 €,
- en investissement par des recettes exceptionnelles correspondant à la vente de parcelles à OPHIS pour 85 300 € et à AUVERGNE HABITAT pour 197 800 € soit un total de 283 100 €, ainsi qu'à la vente du poulailler Chalut pour 85 000 € et d'une parcelle de terrain à bâtir pour 72 800 € soit un total de 440 900 €.

### **TAUX D'IMPOSITION 2019**

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe Habitation : 12.05 %

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

- Foncier bâti : 12.83 %

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

- Foncier non bâti : 77.47 %

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

M. le Maire fait remarquer que c'est la troisième année consécutive sans augmentation des taux.

## **BU 2019 : Commune - Assainissement - Biens sections**

### **◆ COMMUNE**

Le budget proposé pour l'année 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 794 771.39 € pour la section de fonctionnement et 802 059.69 € pour la section investissement.

### **❖ FONCTIONNEMENT :**

#### **→ En dépenses de fonctionnement :**

011 Charges à caractère général : elles s'élèvent à 664 676.61 €.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

012 : Les charges de personnel : sont proposées à hauteur de 679 920.00 €.

**VOTE** : **Pour** à l'unanimité des présents.

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 178 543.00 €.

-La contribution au SDIS s'élève à 58 705.00 €

-Subventions : 9 600.00 € seront versés au CCAS et 22 938.00 € seront versés aux associations suivantes

CCA	5 350.00 €
FJEP	3 140.00 €
USSB	2 500.00 €
USSB subvention exceptionnelle	500.00 €
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	350.00 €
TENNIS ET LOISIRS	2 000.00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 210.00 €
SAPEURS POMPIERS Amicale	940.00 €
ASS. JEUNES POMPIERS	210.00 €
CHASSE	400.00 €
CHASSE subvention exceptionnelle -destruction nuisibles-	200.00 €
APEL St Joseph	340.00 €
FCPE	400.00 €
SOCIETE DE PECHE	200.00 €
UNC	260.00 €
PREVENTION ROUTIERE	170.00 €
COMICE AGRICOLE	120.00 €
TWIRLING	820.00 €
ASS BD EN LIMAGNE	1 800.00 €
OGEC	1 628.00 €
Les Archers de la Limagne	400.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**VOTE** : **Pour** à l'unanimité des présents.

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2019 à 60 138.16 €.

(soit 59 000.00 € d'intérêts des emprunts et 1 138.16 € d'intérêts EPF-Smaf).

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

67 : Charges exceptionnelles : 1200.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

042 : Opérations d'ordre entre sections : Amortissement : 21 865.15 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

014 : Atténuation de produits : 30 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

022 : Dépenses imprévues : 2 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

023 : Virement à la section d'investissement : 156 428.47 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

**→ En recettes de fonctionnement :**

L'excédent de l'année 2018 a été reporté pour 319 955.34 €.

70 : Les produits des services sont proposés à 112 600.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 1 045 122.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

74 : Les dotations et participations s'élèvent à 252 590.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

75 : Les autres produits de gestion courante : s'élève à 52 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

76 : Les Produits financiers : s'élève à 4.05 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 4 000.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel 3 500.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

042 Opérations entre sections : 5 000.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

**❖ INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

**→ En dépenses non affectées :**

001 : Le solde d'exécution d'investissement reporté de 100 959.81 €.

16 : Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 146 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

27 : Les créances à l'EPF-Smaf : capital s'élèvent à 14 726.95 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

040 : Les travaux en régie s'élèvent à 5 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

204 : Les subventions d'équipement versées : 39 806.74 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

020 : Dépenses imprévues : 11 742.73 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

→ **En recettes non affectées :**

024 : Produit de cession s'élèvent à 283 100.00 € (vente de biens immobiliers)

**VOTE : Pour** 16 et 1 abstention (M. FOURNIER)

10 : Dotations fonds divers réserves : 147 532.07 €.

- fonds de compensation de la TVA s'élèvent à 19 653.00 €

- taxe d'aménagement s'élèvent à 32 800.00 €

- Affectation résultat de fonctionnement à 95 079.07 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

040 : opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 21 865.15 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

021 : virement de la section de fonctionnement : 156 428.47 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

• **OPERATIONS :**

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
107-restaurant scolaire	13 000.00 €	
105-voirie urbaine	156 750.44 €	
106-matériel de voirie	14 139.16 €	
104 -voirie rurale	3 723.00 €	
099-école	14 319.20 €	372.00 €
091-salle des fêtes	3 104.40 €	
098 - Mairie	10 000.00 €	
092 - Bâtiments divers	27 307.00 €	6 826.00 €
090 - Espace Culturel	4 400.00 €	
101- Espace sportif	12 381.00 €	
109 - Cimetière	6 100.00 €	
117 - Tennis	63 600.00 €	25 056.00 €
TOTAL	328 824.20 €	32 254.00 €

**VOTE : Pour** 17, 4 abstentions pour l'opération 101 -Espace Sportif M. FOURNIER, S.PASCANET, A.GARCIA, S. DE SOUSA)

Les « restes à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2018 s'élèvent à :

Dépenses : 154 999.26 €

Recettes : 160 880.00 €

◆ ASSAINISSEMENT « M49 »

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BU 2019	DEPENSES INVESTISSEMENT	BU 2019
Résultat fonctionnement reporté	15 154.07 €	Emprunts/remboursement Capital	35 641.00 €
Mission d'assistance	2 000.00 €	Autres travaux	150 508.15 €
Frais financiers	27 112.00 €	Amortissement subvention investissement	39 695.71 €
Dotation aux amortissements	83 518.07 €	Honoraires études	35 957.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>127 784.14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 801.86 €</b>
RECETTES FONCTIONNEMENT	BU 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BU 2019
Surtaxe d'assainissement	88 088.43 €	Résultat d'investissement reporté	169 294.79 €
		Subvention conseil départemental	8 989.00 €
		Amortissement construction	64 336.07 €
Reprise de subvention	39 695.71 €	Amortissement installation matériel	19 182.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>127 784.14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 801.86 €</b>

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

◆ BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BU 2019	DEPENSES INVESTISSEMENT	BU 2019
Entretien de voirie	6 402.60 €	Résultat reporté	9 885.67 €
Taxes foncières	2 000.00 €	Installations de voirie	7 415.00 €
		Enfouissement réseaux	10 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 402.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 500.67 €</b>
RECETTES FONCTIONNEMENT	BU 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BU 2018
Résultat reporté	5 302.60 €	Excédent fonctionnement capitalisé	27 500.67 €
Revenus des immeubles	3 100.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 402.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 500.67 €</b>

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

**SIEG** : réfection de l'éclairage public dans les écarts

Dans le cadre de travaux d'éclairage public dans les écarts, le SIEG nous propose une convention de financement de travaux d'éclairage public, l'estimation des dépenses à la date d'établissement du projet s'élève à 24 000.00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe soit 11 508.27 €.

Monsieur le Maire propose de valider cette convention.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

**SIEG** : pose de candélabre rue de la Malherbe

Dans le cadre de travaux de pose de candélabre rue de la Malherbe, le SIEG nous propose une convention de financement de travaux d'éclairage public, l'estimation des dépenses à la date d'établissement du projet s'élève à 2 600.00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en

demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe soit 1 300.24 €.

Monsieur le Maire propose de valider cette convention.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **SIEG : travaux d'enfouissement des réseaux TELECOM**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de Télécoms aux abords du poste Sauvagoux.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 et de ses avenants N°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – le Conseil Général et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 2 500.00 € HT soit 3 000.00 € TTC,
- ORANGE réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1er janvier 2016 le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G du Puy-de-Dôme.
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 2 500.00 € HT soit 3 000.00 € TTC (2) et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **RLV : adhésion aux services communs « Education Sportive »**

Dans une démarche partagée de continuité et de développement de services, Riom Limagne et Volcans est à l'initiative de la création de deux services communs :

- Education Physique dans les écoles
- Education Musicale dans les écoles

Ce projet reprend les différents objectifs suivant :

- Permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier d'interventions sportives et musicales,
- Permettre la continuité des services sur l'ex-périmètre Limagne d'Ennezat,
- De faciliter les relations entre les écoles du territoire par le biais d'évènements (rencontres, concert...),
- Une gestion optimisée du service et des agents par RLV.

Considérant que ce projet de création de service commun s'inscrit dans un projet de maintien des services et dans une perspective de développement sur le territoire, VU l'avis du comité technique de Riom Limagne et Volcans du 7 février 2019, VU la délibération du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 12 février 2019 portant la création du service commun « Education physique dans les écoles primaires »,

Considérant que ce service sera constitué à minima des agents présent au sein des effectifs Sports Intervention Riom Limagne et Volcans (relatif aux demandes d'adhésion), Considérant les termes de la convention, annexée à la présente délibération, définissant les conditions de constitution et de fonctionnement du service commun qui prévoit :

- Les modalités d'adhésion,
- Les modalités de fonctionnement,
- Les modalités financières
- Considérant qu'au niveau des modalités financières, il est prévu d'assurer une neutralité financière entre la commune adhérente et l'EPCI.

M. le Maire propose l'adhésion de la commune à hauteur de 432 heures par an à 48 €. Ce montant est compensé en grande partie par le reversement de la CLET.

**VOTE : Pour à l'unanimité des présents**

### **RLV : adhésion aux services communs « Education Musicale »**

Dans une démarche partagée de continuité et de développement de services, Riom Limagne et Volcans est à l'initiative de la création de deux services communs :

- Education Physique dans les écoles
- Education Musicale dans les écoles

Ce projet reprend les différents objectifs suivant :

- Permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier d'interventions sportives et musicales,
- Permettre la continuité des services sur l'ex-périmètre Limagne d'Ennezat,
- De faciliter les relations entre les écoles du territoire par le biais d'évènements (rencontres, concert...),
- Une gestion optimisée du service et des agents par RLV.

Considérant que ce projet de création de service commun s'inscrit dans un projet de maintien des services et dans une perspective de développement sur le territoire, VU l'avis du comité technique de Riom Limagne et Volcans du 7 février 2019, VU la délibération du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 12 février 2019 portant la création du service commun « Education musicale dans les écoles primaires »,

Considérant que ce service sera constitué à minima des agents présent au sein des effectifs Sports Intervention Riom Limagne et Volcans (relatif aux demandes d'adhésion),  
Considérant les termes de la convention, annexée à la présente délibération, définissant les conditions de constitution et de fonctionnement du service commun qui prévoit :

- Les modalités d'adhésion,
- Les modalités de fonctionnement,
- Les modalités financières
- Considérant qu'au niveau des modalités financières, il est prévu d'assurer une neutralité financière entre la commune adhérente et l'EPCI.

M. le Maire propose l'adhésion de la commune à hauteur de 216 heures par an à 57.90 €. Ce montant est compensé en grande partie par le reversement de la CLET.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL « boucherie NICOMAX »**

Le bail commercial entre la commune et la société NICOMAX est arrivé à expiration le 31 janvier 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de renouveler pour une période de neuf années, à compter du 1er février 2019 et de signer tous documents s'y rapportant.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **SUBVENTION « FIPD » :**

La Préfecture du Puy-de-Dôme vient de nous informer par message que le dispositif de financement des opérations de sécurisation des établissements scolaires par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est reconduit pour l'année 2019. En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture pour la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » dans les écoles.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **❖ Aménagement de la traversée d'Epinet (RD6) :**

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion de travail a eu lieu le 19 mars 2019 en présence des intervenants du Conseil Départemental.

Il a été décidé qu'une bande cyclable sera insérée dans chaque écluse et que des panneaux de signalisation seront installés. Un marquage au sol sera réalisé en complément.

Un comptage routier sera implanté par la division routière départementale afin de déterminer la nécessité ou non de réaliser un plateau ralentisseur.

#### **❖ SBA**

Le SBA nous informe que son objectif est de collecter les ordures ménagères une semaine sur deux. Une expérimentation va avoir lieu dans deux communautés de communes.

Dans l'immédiat, les bacs verts seront toujours collectés chaque semaine dans notre commune. Toutefois, ce travail d'optimisation impliquera des modifications des jours de collecte pour notre commune (ou partie) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Un nouveau calendrier est en cours d'élaboration.

#### **❖ Courrier de la Président du FJEP :**



Faisant suite à la décision du conseil municipal d'installer un mur de cibles de tir à l'arc à l'espace sportif, la Présidente du FJEP a demandé à ce que soit lue une lettre qu'elle envisage d'adresser aux habitants de Saint-Beauzire.

M. le Maire demande à Mme Christine PARET d'en faire lecture.

Après en avoir débattu, sur la proposition du Maire, le conseil décide de ne pas annexer cet écrit au compte rendu et laisse donc le soin à la Présidente de la porter ou non à « la connaissance des habitants et contribuables » de Saint-Beauzire comme elle le souhaitait.

**Dates à retenir :**

Lundi 15 avril 2019 à 18h 30 : réunion de la commission « agriculture »

Mardi 16 avril 2019 : banque alimentaire

Mardi 16 avril 2019 à 20h : comice agricole

Mardi 23 avril 2019 à 18h 30 : conseil communautaire

Mercredi 24 au dimanche 28 avril 2019 : Les Théâtrales

Mardi 30 avril 2019 à 16h : Rendez-vous avec M. MENARD (la Poste)

Samedi 4 mai 2019 : mariage

Mercredi 8 mai 2019 à 10h 45 : cérémonie

**Fin de séance : 23h**